



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 · Fax: (212) 472-3778
E-mail: miperma@malionu.com
Website: www.un.int/mali

Talking point de S.E.M. Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies, à l'occasion de la table ronde sur le thème : « The peace process in Mali: lessons learned, international support and next steps », le 25 mai 2017, de 15h00 à 18h00

**Monsieur l'Ambassadeur, Représentant permanent de Belgique auprès des Nations Unies,
Monsieur le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix,
Monsieur le Représentant de la Mission de l'Algérie,
Monsieur le Commandant de la Force de la MINUSMA ; mon général DECONNICK
Monsieur l'Ambassadeur, Chef de la mission d'observation de l'Union africaine auprès des Nations Unies,
Monsieur le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel,
Mesdames, Messieurs,**

1. Je voudrais, tout d'abord, vous souhaiter la bienvenue à table ronde le processus de paix au Mali : les leçons apprises, le soutien international et les perspectives. Lorsque mon ami Marc m'a entrepris autour de cette initiative, je n'ai pas hésité une seconde, car j'estime utile d'évaluer le processus de paix au Mali, en vue de renforcer ce qui se fait de mieux et de corriger les insuffisances constatées pour avancer.
2. Avant de donner mon sentiment sur le processus de paix, je souhaite d'abord rappeler que la crise au Mali a deux dimensions essentielles :

La première dimension est interne : les maliens sont parvenus, à l'issue de huit mois de négociations à Alger, à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Cet instrument constitue la pierre angulaire pour la résolution durable de la crise interne.

Le Gouvernement du Mali, depuis la signature de l'Accord de paix, ne ménage aucun effort, souvent au prix d'énormes sacrifices financiers pour s'acquitter de bonne foi de ses obligations découlant de cet Accord. Ces efforts ont permis de réaliser des progrès substantiels à savoir notamment :

- la confiance retrouvée entre les groupes armés signataires et le Gouvernement ;
 - le processus en cours de révision constitutionnelle visant à prendre en charge certaines dispositions pertinentes de l'Accord ;
 - l'installation des autorités intérimaires dans les cinq (5) régions administratives du nord du pays ;
 - le lancement des patrouilles mixtes ;
 - la tenue de la Conférence d'entente nationale ;
 - le retour progressif dans leur localité d'origine des populations déplacées ou réfugiées dans les pays voisins ;
 - la fourniture des services sociaux de base dans les localités où la sécurité le permet.
3. Je suis heureux que ces progrès soient reconnus par nos partenaires. Au demeurant, je sais que nous pouvions mieux faire et je comprends l'impatience de nos partenaires face au retard dans de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Cependant, il convient de ne pas perdre de vue que la mise en application de l'Accord de paix requiert l'implication sincère et de bonne foi de toutes les parties signataires maliennes et de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne la libération des ressources financières promises lors des différentes conférences tenues sur le Mali.
 4. Pour ma part, je puis vous assurer que le Gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, reste plus que jamais déterminé à honorer tous les engagements pris au titre de l'Accord. Dans ce sens, la priorité sera accordée à la poursuite des réformes politiques et institutionnelles ; le cantonnement et le DDR ; la réforme du secteur de la sécurité ; l'opérationnalisation effective des patrouilles mixtes et des autorités intérimaires dans toutes les régions du nord; les suites à donner aux recommandations de la Conférence d'entente nationale ; la réconciliation nationale et la fourniture des dividendes de la paix aux populations affectées par la crise.
 5. Parallèlement, la situation préoccupante dans les régions du centre du pays fait déjà l'objet d'une attention soutenue du Gouvernement. Dans ce sens, un Plan de sécurisation intégré de ces régions est en cours d'exécution. Ce plan vise, entre autres, à assurer la présence et l'opérationnalité de l'administration publique à tous les niveaux.
 6. La réunion de haut niveau sur la génération de la force de la MINUSMA tenue le 23 mai dernier a permis de noter une volonté réelle de renforcement la capacité opérationnelle de la Mission tant en effectif qu'en équipements.

Le Gouvernement du Mali reste très attaché au renforcement de la coopération entre la MINUSMA, les Forces de défense et de sécurité du Mali et la force Barkhane, en vue d'aider le Mali à rétablir son autorité sur l'ensemble de son territoire. C'est à ce prix et seulement à ce prix que nous allons mettre fin à la libre circulation des groupes criminels qui sèment la mort sur le terrain, et donc de créer les conditions de l'amélioration de la situation des droits de l'homme, du retour de l'administration, y compris la justice et de la fourniture adéquate des dividendes de la paix aux populations...

7. **La deuxième dimension de la crise malienne est régionale et internationale.** Elle se caractérise par la présence et les attaques récurrentes de groupes terroristes, d'extrémistes violents et de trafiquants en tout genre ... Ces forces hostiles menacent également les autres pays de la région, voire le reste du monde.
8. C'est pourquoi il est fondamental d'accroître le soutien aux forces de défense et de sécurités maliennes tant par la formation des troupes que par leur équipement adéquat, en complément de l'effort fourni par le Gouvernement avec ses moyens très limités, pour leur permettre d'accroître leur capacité opérationnelle et mieux remplir leur devoir régalien de protection des populations et de sécurisation du territoire national. C'est d'ailleurs l'occasion de saluer le travail remarquable qu'effectuent les femmes et les hommes de l'EUTM à cet égard.
9. En réponse à cette menace terroriste qui sape les efforts de stabilisation et de développement dans la région du Sahel, les Etats membres du G5 Sahel vont bientôt déployer, avec l'autorisation des Nations Unies, une Force conjointe pour lutter contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière organisée et l'immigration clandestine. Il s'agit d'une force dont les actions vont contribuer à créer un environnement propice pour la MINUSMA de réaliser son mandat. Cette force conjointe travaillera donc en étroite coopération avec la MINUSMA, la Force française Barkhane et celle de l'EUTM ...
10. Je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude du peuple et du Gouvernement du Mali à tous les amis et partenaires bilatéraux et multilatéraux qui se sont très tôt engagés aux côtés du Mali pour l'aider à sortir rapidement de cette situation de crise.

Je vous remercie.